Le mot consensus chez Sénèque : ses acceptions philosophique et politique

Autor(en): **Pittet, Armand**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica**

Band (Jahr): **12 (1955)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-13252

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le mot consensus chez Sénèque
Ses acceptions philosophique et politique*

Par Armand Pittet †, Fribourg

Dans la poursuite de l'étude du vocabulaire philosophique de Sénèque, que j'ai entreprise il y a quelque vingt ans et dont le cours a été ralenti, interrompu même par les circonstances, il est des mots qui n'offrent qu'un intérêt restreint et qui ne retiennent pas longtemps l'attention: ils ne sont pas chargés de sens et n'ouvrent guère de perspectives sur le développement de la pensée latine et l'histoire de la culture; d'autres au contraire fournissent une riche matière à exploiter et nous introduisent, par leur portée, comme dans l'âme même de Rome.

Ainsi point n'est besoin de s'attarder, dans le voisinage de *consensus*, au terme *conciliatio*. Ce mot, employé par Cicéron au sens courant de «lien», de «communauté qui relie entre eux les hommes» (*De off.* 1, 41, 149; *De nat. deor.* 2, 31, 78) est l'équivalent chez Sénèque du terme stoïcien *οἰκείωσις*. Il désigne, soit pour l'homme soit pour les animaux, une force intérieure de cohésion, l'instinct de conservation, une sorte d'amour de soi et de son propre corps, qui assure l'unité de la personne à travers des âges divers, et une existence durable. On lit, en effet, dans la *Lettre à Lucilius* 121, 16: *Alia est aetas infantis, pueri, adulescentis, senis; sic, quamvis alia atque alia cuique constitutio sit, conciliatio constitutionis eadem est. Conciliatio* indique là la permanence de la nature humaine à travers la diversité des âges. On lit encore dans la même lettre, au § 24, à propos des animaux: *primum hoc instrumentum in illa (scil. animalia) natura contulit ad permanendum,* [*in*] *conciliationem et caritatem sui,* où le second terme, par un procédé familier à Sénèque, comme à Cicéron d'ailleurs, éclaire le premier. Nous avons noté déjà cette synonymie dans notre étude de l'expression *caritas sui*[1]. C'est à tort assurément que le *Thesaurus* méconnaît la valeur nettement stoïcienne de *conciliatio* dans ce passage, alors qu'il n'a pas de peine à la découvrir dans le texte de Cicéron, *De fin.* 3, 6, 21: *prima est enim conciliatio hominis, ad ea quae sunt secundum naturam.*

Concitatio montre comment Sénèque, tout en n'avouant guère sa dépendance à l'égard de Cicéron, est dans la ligne de son devancier, même s'il œuvre comme si tout était à faire dans l'établissement du vocabulaire philosophique latin. *Concitatio* est limité au *De ira.* Il sert à définir la colère, une excitation de l'âme, qui, ayant constaté et reconnu l'offense qui a été faite, court volontairement et délibéré-

---

* Communication présentée au Groupe romand de la Société des Etudes latines, le 16 novembre 1952, à Lausanne.

[1] A. Pittet, *Essai d'un vocabulaire philosophique de Sénèque*, p. 156.

ment à la vengeance. *De ira*, 2, 3, 5: *concitatio animi ad ultionem voluntate et iudicio pergentis*. Cicéron avait déjà caractérisé d'une manière plus philosophique cette effervescence psychique en affirmant (*Tusc.* 4, 10, 24) qu'elle peut devenir une véritable maladie de l'âme (*morbus*) et même un mal chronique (*aegrotatio*), deux termes que Cicéron donne expressément comme équivalents des expressions stoïciennes *νοσήματα* et *ἀρρωστήματα*.

Enfin, avant d'aborder l'étude de *consensus*, faisons encore une observation que requiert l'usage, si restreint soit-il chez Sénèque, du mot *concursatio*, où se révèle le procédé tout annéen de charger une métaphore d'une fonction philosophique ou psychologique, comme ici. Substantif verbal du fréquentatif *concurso*, le terme *concursatio* indique une course à la ronde, une série d'allées et venues. Ce sont, pour Cicéron, les tournées de provinces que font les décemvirs (*De leg. agr.* 1, 3, 8), ou encore les songes qui mènent une sarabande (*De div.* 2, 71, 146); pour Tite-Live, les soldats en pleine mêlée, qui rivalisent de vitesse et d'agitation (30, 34, 2); et pour Sénèque, les démarches trépidantes des riches en quête d'argent: *occupationes divitum concursationesque ad divitias euntium* (*Ep.* 17, 9), mais surtout les bonds d'une âme affolée qui a le goût de l'agitation turbulente plutôt que de l'activité véritable: (*Ep.* 3, 5) *illa tumultu gaudens non est industria sed exagitatae mentis concursatio*.

Mais venons-en à *consensus*. Tout autres sont les perspectives qui s'ouvrent devant nous. Mon propos est de tenter d'établir, en partant de Sénèque pour remonter à Cicéron, la signification de ce terme dans l'ordre philosophique et dans un domaine connexe, l'ordre politique. Des expressions comme *consensus hominum*, *consensus omnium bonorum*, *consensus universorum* ont sollicité la curiosité de tant de philologues et d'historiens que nous pécherions par omission en ne donnant pas l'état actuel de cette question.

I

Considérons d'abord *consensus* dans son acception philosophique. Conformément à la méthode que nous avons suivie dans la première livraison du *Vocabulaire philosophique de Sénèque*, nous partirons des textes où le mot est pris dans son sens étymologique et commun, précisé par Ernout et Meillet, d'«accord», d'«assentiment», d'«unanimité», pour étudier ensuite les expressions de caractère plus strictement philosophique. Il nous sera loisible de rapprocher *consensus* d'expressions parallèles et complémentaires éclairant la valeur sémantique du mot. Nous noterons aussi au passage tantôt l'originalité et tantôt la dépendance de Sénèque à l'égard de ses devanciers dans ce domaine.

a) Consensus

L'emploi du mot *consensus*, au sens le plus matériel si l'on peut dire, parce qu'il évoque une approbation unanime signifiée par des applaudissements au théâtre, se trouve dans la lettre à Lucilius 108, 8, consacrée à l'enseignement et à l'étude

de la vraie philosophie. Sénèque envisage les chances de succès du maître et la facilité qu'il a, étant donné la nature de son enseignement, de susciter l'enthousiasme de ses disciples: *Facile est auditorem concitare ad cupidinem recti; omnibus enim natura fundamentum dedit semenque virtutum; omnes ad omnia ista nati sumus.* Le maître de philosophie n'aura qu'à stimuler ses élèves par des *praecepta salutaria* qu'il aura soin autant que possible d'énoncer en vers: *cum versus inseruntur.* C'est sur l'autorité de Cléanthe (frg. 487, Arnim) que Sénèque propose ce moyen de réussite: *sensus nostros clariores carminis arta necessitas efficit.* Et recourant, comme il aime à le faire, à une comparaison, *Sénèque* transporte Lucilius au théâtre (108, 8) qui retentit des applaudissements d'une foule de spectateurs unanimes et qu'un vers du mime Publius Syrus a enchantés. On sait quelle source de plaisir était pour les Romains jusqu'à l'époque de Sénèque les mimes et la sagesse piquante qu'ils fournissaient à leur amour de la satire. *Non vides,* écrit Sénèque, *quemadmodum theatra consonent* – le mot, dirait-on, prépare *consensus* –, *quotiens aliqua dicta sunt quae publice adgnoscimus et consensu vera esse testamur?* Au maître de philosophie donc de pratiquer l'art du poète comique, de recourir au langage rythmé de la poésie. Si la valeur de *consensus* n'est pas ici proprement philosophique, le mot s'insère tout de même dans un contexte qui évoque l'adhésion commune des disciples à l'enseignement du maître, adhésion d'autant plus aisée que leurs intelligences, *sensus,* auront été éclairées, *clariores facti,* par la vérité revêtue de poésie[2].

b) Consensus multorum – magnus consensus – consensus hominum – consensus humani generis

Unanimité de sentiments, opinions et jugements communs, accord collectif: tel est le sens qu'il faut donner aux expressions: *consensus multorum, magnus consensus, consensus hominum, consensus humani generis,* que l'on rencontre chez Sénèque.

Voici tout d'abord un passage de la lettre à Lucilius 102, où Sénèque traite de la valeur morale de la renommée, *fama, gloria, laus, claritas.* Le texte touche sans doute à la politique, mais son caractère général relève de l'éthique. C'est un débat essentiel à la morale stoïcienne: faut-il compter la renommée parmi les biens? Or, au cours d'un développement prolixe surgit la question suivante: suffit-il, pour assurer sa renommée, de la seule voix de l'homme de bien (*vir bonus*)? Sénèque répond naturellement que l'accord d'une multitude d'hommes illustres et en vue est indispensable. Il recourt à cet effet une première fois, au § 8, au verbe *consentire* et, au § 12, à *idem sentire,* avec leur contraire *dissidere* (§ 12): *consentire in hoc plures insignes et spectabiles viri debent, ut claritas sit.* Et un peu plus loin, dans un de ces développements redondants, qui lui sont familiers, il réitère son exigence et déclare: *(gloria) consensum multorum exigit.* Cicéron parle d'une manière similaire du *multitudinis consensus* (*De leg.* 1, 17, 47).

---

[2] N'y aurait-il pas là une justification du fréquent recours de Sénèque à Virgile dans ses exposés? Ainsi Bergson aime-t-il emprunter ses images à la poésie.

Avec *magnus consensus*, le cercle de l'unanimité s'élargit. Il s'agit maintenant de l'accord, de l'opinion générale, du jugement unanime de la société, plus précisément, ici, d'une communion de pensée dans le mal: *De otio* 1, 1: *Nobis magno consensu vitia commendant (homines)*. Sénèque confesse discrètement son mépris pour la société corrompue et corruptrice dans laquelle il vit et dont il fait un sombre tableau dans le premier livre du *De benef.* (1, 9, 4): «Si l'on n'est mis en vue par aucune maîtresse, si l'on ne fournit pas de pension à la femme d'un autre, on passe parmi les matrones pour un pauvre bougre, une crapule et un détrousseur de servantes. De là vient que l'adultère est devenu la forme la plus authentique des fiançailles, que veuvage et célibat sont la règle générale» – *in consensu viduitas coelibatusque.* A Sérénus, qui achève sa conversion de l'épicurisme au stoïcisme, Sénèque démontre tout au long du *De otio* qu'il faut se retirer d'une société où, d'un commun accord, on encourage au vice. Et le premier mot du dialogue, dans l'état mutilé où nous possédons le *De otio*, condamne cette triste société humaine: *nobis magno consensu vitia commendant (homines) ... singuli meliores erimus* (*De otio* 1, 1): «isolés, nous serons meilleurs.»

Cicéron utilise aussi la formule: *magnus consensus* (*Ep. ad fam.* 10, 13, 1). On trouve encore chez lui *maximus consensus* (*Phil.* 5, 11, 30), *summus consensus* (*Pro Mil.* 9, 25), *incredibilis consensus* (*Pro Sest.* 16, 36), *singularis consensus*, au sens de «merveilleux», «étonnant» (*Ad Fam.* 1, 9. 13).

Tout de même Sénèque est d'avis que dans cette foule dangereuse pour l'intégrité du sage, les grands exemples, nés d'une mauvaise fortune, – nous traduisons ici un passage du *De providentia*, dédié à Lucilius (3, 4) – ne laisseront pas de provoquer parmi les hommes qui aspirent au bonheur (*De vit. beat.* 1, 1) une commune admiration, une approbation unanime. Ainsi tout le monde sera d'accord pour reconnaître que Caton d'Utique, en dépit, dit Sénèque, des terribles inimitiés des puissants: Pompée, César et Crassus, connut la félicité parfaite: *quod ad Catonem pertinet ... summam illi felicitatem contigisse consensus hominum fatebitur.* Ce *consensus hominum*, que nous retrouverons plus loin, dans un contexte de caractère politique (*ad Polyb.* 6, 1), Sénèque considère qu'il n'est pas un argument de minime importance: *non leve momentum apud nos habet consensus hominum* (*Ep.* 117, 6). Cicéron en signalait déjà le poids: *magnas utilitates adipiscimur conspiratione hominum atque consensu* (*De off.* 2, 5, 16). Mais il écrit aussi *consensus omnium: omnium consensus naturae vox est* (*Tusc.* 1, 15, 35), *omnium quasi consensus* (*De orat.* 3, 6, 21).

L'idée du consentement universel trouve chez Sénèque son expression adéquate dans une formule que Cicéron n'emploie jamais et qu'on rencontre cependant, à côté de Sénèque, chez Tacite (*Hist.* 1, 30): *consensus humani generis.* La formule se trouve une fois chez Sénèque, au livre IV des *Nat. Quaest.*, *praef.* 19. Avant d'expliquer à Lucilius le caractère singulier du Nil, Sénèque fait, sous forme de portrait, l'éloge de son ami. C'est de nouveau pour lui l'occasion propice de condamner impitoyablement le monde dans lequel il vit et dont Lucilius précisément

se distingue. Il emprunte à Virgile, à Ovide, à Ménandre des lieux communs sur la malice des hommes, à la manière des suasoires, à laquelle Sénèque est accoutumé. Il dit en passant son admiration pour le poète grec qui maudit le genre humain porté d'un mouvement unanime vers le mal: *detestatus* (c'est Ménandre) *consensum humani generis tendentis ad vitia.* Nous l'avons noté, Cicéron n'use jamais de cette formule, mais il recourt à plusieurs expressions équivalentes et dans des textes dépourvus de caractère politique: *omnium gentium consensus* (*De div.* 1, 1), *totius mundi consensus* (*De nat. deor.* 3, 7, 18), *consensus nationum omnium* (*Tusc.* 1, 16, 36). Ce qui frappe dans ces emplois de Cicéron et de Sénèque, c'est le recours fréquent à l'idée du consentement universel, à l'opinion publique. La vie quotidienne des Romains est très dépendante des sentiments collectifs. La psychologie de la foule occupe une grande place dans les préoccupations des écrivains, chez Tite-Live notamment. On peut mépriser le vulgaire, on peut tâcher de se distinguer de la masse, il faut absolument tenir compte de sa façon de voir et de penser. Les constatations que nous ferons bientôt sur la portée politique du *consensus* confirmeront ces observations. Même en définissant le sens de *consensus* dans son acception et ses emplois proprement philosophiques, Sénèque, pas plus que Cicéron, comme nous allons le voir, ne se détache de cette idée d'unanimité et de consentement universel qui régit pour une large part nos pensées et nos actes: *non eve momentum habet apud nos consensus hominum* (*Ep.* 117, 6).

c) Consensus, terme philosophique

Nous trouvons, dans l'œuvre de Sénèque, quatre textes où le philosophe tâche d'analyser et de définir le sens et la portée philosophiques de *consensus.* Nous les interprétons selon un plan qui tient compte de leur degré d'importance.

1. Notons d'abord un passage de la *Consolation à Helvia* (5, 6). Sénèque, exilé en Corse, affirme à sa mère, qui ne se console pas de son absence infamante, qu'il n'est pas malheureux. L'adversité n'écrase que celui qu'ont déçu les temps heureux. Il n'est pas de ceux-là. D'ailleurs le mal – *malum* –, c'est l'opinion publique qui lui donne un visage terrifiant et dur. *Opinio vulgi*: c'est, dans ce texte, la première expression pour traduire le sentiment de la collectivité, laquelle est suivie de *persuasio,* son équivalent, dans le contexte, puis de *consensus,* qui prend, dans le voisinage des deux autres termes, toute sa signification. Il faut remarquer que Sénèque est probablement le premier écrivain latin à donner à *persuasio* le sens de «croyance», d'«opinion». Quintilien et Suétone le suivront. Voici donc le texte de Sénèque: *Verbum (mali) quidem ipsum persuasione quadam et consensu iam asperius ad aures venit.* Sans doute qu'à côté du besoin de précision et du souci de la nuance, il y a aussi, dans la redondance, une loi de la rhétorique à laquelle Sénèque est tout naturellement astreint. A côté du style coupé et bref, il aime les rythmes amples et les belles cadences. Le *κῶλον* a ici une allure majestueuse. Ce procédé de la redondance oratoire, nous pouvons l'observer dans les textes parallèles de Cicéron.

2. Ce n'est pas tout. Voici, à côté d'*opinio* et de *persuasio*, repris dans le deuxième texte que nous signalons, *lettre à Lucilius* 117, 5–6, le mot *praesumptio;* c'est la *πρόληψις* stoïcienne, idée innée, antérieure à l'expérience, intuition, dirons-nous, qu'ont les hommes de certaines vérités. Le mot non plus n'est pas attesté, en tout cas en ce sens, avant Sénèque. Chez Tertullien, il deviendra un «préjugé».

Considérons les texte de Sénèque: *multum dare solemus praesumptioni omnium hominum.* Cette remarque est la conclusion d'un développement où Sénèque déclare n'être pas personnellement d'accord avec la pensée de l'Ecole: *Ego non idem sentio.* Il s'agit de la distinction que font les stoïciens entre les termes *expetendum*, «le bien qui est à désirer», et *expetibile*, «qui est désirable», mot qui désigne ce qui nous échoit quand nous avons poursuivi le bien. C'est pour Sénèque une distinction oiseuse, sans compter qu'elle oblige à torturer la langue latine en forgeant le mot *expetibile.* Néanmoins Sénèque suivra dans son exposé l'opinion de la majorité: *multum dare solemus praesumptioni omnium hominum*, où *omnes* est limité aux maîtres de l'Ecole. Et toujours suivant le même procédé du doublet, il ajoute: *apud nos veritatis argumentum est aliquid omnibus videri.* Dès lors apparaît en pleine lumière le sens de *consensus* qui vient tout de suite, dans un développement sur l'éternité des âmes: *cum de animarum aeternitate disserimus, non leve momentum apud nos habet consensus hominum. Homines, omnes homines:* il s'agit de l'unanimité d'une école ou de plusieurs écoles philosophiques ou du consentement de l'humanité tout entière, comme lorsqu'il est question de l'existence des dieux. C'est encore dans la même lettre: *omnibus insita de dis opinio est.*

3. Dans cet effort pour traduire de façon exhaustive le contenu de *consensus*, Sénèque va plus loin encore, selon le procédé bien latin du jeu de mots ou de l'allitération. Il a ici pour maître Cicéron, qui a déjà rapproché les termes *concentus* et *consensus* (*De div.* 2, 14, 34). Opposant les réalités de la nature aux pratiques déraisonnables et inefficaces de la divination, Cicéron demande: *Qua ex coniunctione naturae et quasi concentu atque consensu ... convenire potest ... fissum iecoris cum lucello meo?* – « Quel lien, quelle harmonie, quel accord naturels peut-il y avoir entre la fissure d'un foie et un petit profit que je fais ?» Sénèque lui aussi considère le *consensus* comme un concert, une harmonie de sentiments. Il écrit, au VIe livre du *De benef.* 30, 3: «Ce qui manque à ceux qui possèdent tout, c'est sans doute quelqu'un qui leur dise la vérité et qui délivre l'être humain, étourdi par les mensonges de son entourage, de la 'conspiration' et du 'concert' des impostures: *Quid omnia possidentibus desit: scilicet ille, qui verum dicat et hominem inter mentientes stupentem ... vindicet a consensu concentuque falsorum.* Il s'agit donc d'une unanimité dans le mal bien orchestrée. En adoptant ici la traduction de Préchac qui rend *consensus* par conspiration, nous sommes amenés à songer à un texte de Cicéron qui utilise, comme synonyme de *consensus*, *conspiratio* (*De fin.* 5, 23, 66): *conspiratio consensusque virtutum*, et qui recourt à la redondance et au doublet.

4. Jusqu'ici nous n'avons pas encore rencontré de texte où le mot *consensus* soit

analysé dans sa signification profonde, dans son «intériorité». Sénèque est resté à la périphérie. Mais voici un passage tout pénétré de la doctrine psychologique des Stoïciens, où le philosophe tente de dire ce qu'est la nature du *consensus*. Le terme lui-même n'est d'ailleurs exprimé qu'au point culminant, à l'apogée d'un développement très riche, où Sénèque prodigue les termes similaires. C'est au chapitre 8 du *De vita beata* §§ 5 et 6. L'idéal du sage, rappelle Sénèque, est d'atteindre le souverain bien (*summum bonum*). Pour y parvenir, l'âme doit être maîtresse de ses passions et d'elle-même: *mens nostra illorum (sensuum) et sui potens sit*. De cette façon se réalisera «l'unité de ses énergies» et «l'accord de ses facultés»: *hoc modo una efficietur vis et potestas concors*. Qu'on retienne bien ces deux termes *una vis* et *concors*. Ils sont repris par les mots *unitas* et *concordia*, deux mots fréquemment employés par Cicéron déjà pour exprimer l'harmonie intérieure de l'âme, condition du *consensus* ou son équivalent. Conséquence de cette unité d'énergies et de cet accord: une raison sûre d'elle-même, sans dissensions intérieures: *ratio illa nascetur .. non dissidens*. Encore un de ces mots qui par contraste font mieux ressortir la valeur de *concors* et éclairent aussi la notion de *consensus*: *dissidens* et *dissensio* sont souvent les opposés de *concors* et *concordia*, chez les deux philosophes latins.

Mais voici qu'arrive, dans le développement ascendant vers *consensus*, un autre terme préparatoire: *consentire*, appuyé avec une sorte de réserve par un mot plus concret, plus évocateur et qui fait de nouveau allitération: *concinere*. Les deux verbes servent à caractériser l'état de l'âme libérée de ses passions: *(mens) cum se disposuit et partibus suis consensit, et, ut ita dicam, concinuit:* «quand l'âme s'est réglée, qu'elle est «bien ordonnée» dans ses parties et, pour ainsi dire, «harmonisée», elle atteint le souverain bien: *summum bonum tetigit*. Et c'est alors, sur un ton victorieux, la conclusion, l'apogée du développement: *quare audaciter licet profitearis summum bonum esse animi concordiam:* «Ainsi peux-tu déclarer – Sénèque s'adresse à son frère Novatus, adopté par le rhéteur Junius Gallion – que le souverain bien est l''harmonie' de l'âme.» Il poursuit: *virtutes enim ibi esse debebunt ubi consensus atque unitas erit: dissident vitia.* – «Les vertus devront se trouver là où règnent l''entente' et l''unité'; les vices ne sont que dissension.»

On le voit, *consensus*, terme philosophique, dans la doctrine stoïcienne, est synonyme de *concordia* et d'*unitas*. Il désigne l'harmonie établie dans l'âme par la maîtrise de la raison sur les sens. *Dissidere*, par contre, opposé à *consentire*, exprime les tiraillements intérieurs d'une âme qui n'a pas su vaincre ses passions, et *dissensio* l'état d'instabilité qui résulte de l'activité des passions, opposé à l'état d'harmonie intérieure exprimé par *consensus* ou *concordia:* l'opposition *concordia* et *dissensio* est formellement exprimée dans le *De ira* 1, 3, 6. Nul doute que, pour un développement comme celui que nous venons d'analyser, Sénèque ne dispose de formules cicéroniennes. Car nul plus que Cicéron n'a recouru à la notion de *concordia* pour parler de l'idéal moral et aussi, comme nous le verrons encore, de

l'idéal politique. Pour exprimer l'équilibre intérieur de l'âme, Cicéron écrit, par exemple, *De fin.* 1, 14, 47: *quia (temperantia)* – c'est précisément la vertu du juste milieu – *pacem animis afferat et eos quasi concordia quadam placet et leniat*; ou encore, *De fin.* 3, 6, 21: *simul vidit ... rerum agendarum ordinem* – c'est l'activité morale de l'homme de bien – *et, ut ita dicam, concordiam*. Sénèque donne l'impression d'être un écho fidèle de Cicéron; mais il semble être le premier à avoir chargé le mot *consensus* de toute la signification de *concordia*, d'*unitas* et de *pax*. Par contre il n'a pas repris la formule cicéronienne: *consensus naturae*. Mais qu'on se garde d'une méprise! En dépit des apparences, *consensus naturae* n'est pas, chez Cicéron, la transposition latine du principe fondamental du stoïcisme: *ὁμολογουμένως τῇ φύσει ζῆν*, ou *ὁμολογία*. Ces notions d'éthique stoïcienne ont leurs correspondants, chez Cicéron et chez Sénèque, dans *concordia*, *convenientia*, *pax* ou dans la locution *consentire naturae*. L'étude de Marin O. Liscu sur *La langue de la philosophie morale de Cicéron* (Belles-Lettres 1930) et celle de Robert Fischer: *De usu vocabulorum apud Ciceronem et Senecam philosophiae graecae interpretes* (Frib. Br. 1914) établissent avec sûreté cette équivalence. Un texte comme le suivant, emprunté à la lettre 66 à Lucilius § 41, ne laisse subsister aucun doute: *bonorum unum propositum est consentire naturae:* «les vrais biens procèdent de ce principe: 'se conformer à la nature'» (cf. aussi *Ep.* 107, 7; 118, 12 et Cic. *De fin.* 3, 14, 45). Mais Fischer n'avait précisément pas à noter, selon son propos, la formule de Cicéron, étrangère à Sénèque, *consensus naturae*, car elle n'entre pas dans le vocabulaire de la philosophie morale. Il s'agit au fond de cosmologie. Cicéron donne d'ailleurs lui-même son équivalence grecque, *συμπάθεια*, dans deux textes, où *consensus naturae* désigne manifestement la cohésion, le lien physique qui tient ensemble les éléments constitutifs du *κόσμος* ou de la nature[3]. *De nat. deor.* 3, 11, 28: *Illa (natura) cohaeret et permanet naturae viribus, non deorum, estque in ea iste quasi consensus, quam συμπάθειαν Graeci vocant.* Cette réflexion de Cotta à Balbus est précédée de quelques termes qui fournissent l'interprétation de *consensus: illa mihi placebat oratio* (entretien) *de convenientia consensuque naturae:* les termes sont synonymes. Cotta continue: *quam (naturam) quasi cognatione continuatam conspirare dicebas.* Quel effort d'expression et quel approfondissement du concept! Autant de mots qui rendent claire une pensée difficile à exprimer.

Voici le second texte: *De div.* 2, 14, 34, dont nous avons déjà fait mention à cause du jeu de mots *consensus* et *concentus*. Cicéron s'applique à démontrer à son frère Quintus, qu'il considère pour les besoins de la cause comme un partisan de la divination, l'inanité de cet art qui est en contradiction avec la nature. La divina-

[3] Dans leur commentaire de Lucrèce III 168–176, Ernout et Robin révèlent l'origine épicurienne de ce terme: pour Epicure, cette *συμπάθεια* «résulte de l'union congénitale du corps et de l'âme, le premier fournissant la condition nécessaire de la sensibilité en tant qu'il recouvre et enveloppe les atomes qui composent l'âme, la seconde communiquant à son tour au corps une partie au moins de sa sensibilité». D'où, chez Lucrèce, les expressions, à propos de l'âme: *pariter fungi cum corpore; una consentire nobis in corpore.*

tion n'aurait quelque chance de justification que si elle était en accord avec l'ordre naturel. Mettant en rapport la consultation des viscères des animaux avec la réponse de l'haruspice annonçant un gain, Cicéron s'écrie: *Qua ex coniunctione naturae et quasi concentu atque consensu* – où *coniunctio* permet de mieux saisir la valeur de *consensus* – *quam συμπάθειαν Graeci appellant, convenire potest aut fissum iecoris cum lucello meo, aut quaesticulus cum caelo, terra, rerumque natura?* A cette signification de *consensus* – *συμπάθεια* – nous rattacherons, à titre de simple renseignement, un texte de Lucrèce concernant les rapports entre l'âme et le corps, 3, 740: «Les âmes ne construisent pas pour elles un corps et des membres. Elles ne peuvent pas s'introduire dans des corps achevés, car elles ne pourraient former avec eux un tissu bien serré, ni réaliser avec eux la 'cohésion' ou l'accord de leurs sensations.»

Nec tamen est ut qui perfectis insinuentur
corporibus; neque enim poterunt subtiliter esse
conexae, neque consensu contagia fient.

Et pour revenir à Sénèque, voici le terme *consensus* employé dans les *Nat. Quaest.* 2, 4, 1, où *consensus* signifie manifestement la cohésion existant entre les trois grandes divisions de l'univers: le ciel, l'air et la terre. L'élément de cohésion ou de *consensus* sort des exhalaisons humides qui se communiquent de part en part: *Hic (aer) est enim qui coelum terramque conectit, ... separat quia medius intervenit; iungit, quia utrique per hunc inter se consensus est.*

Nous pouvions donc affirmer légitimement, au début de notre exposé, que *consensus* est un de ces termes qui ouvrent des perspectives sur la pensée latine. En partant du sens commun, banal, dirons-nous, de *consensus*, nous avons rencontré le mot dans des locutions qui nous ont fourni quelques réflexions sur la pensée et le style de Sénèque, pour aboutir à l'emploi plus original du terme. Il nous a permis de connaître quelques aspects du stoïcisme et de la psychologie de Sénèque, comme aussi son souci de clarté, sa richesse d'expression. Il nous reste à étudier brièvement les emplois de *consensus* dans l'ordre politique. Là encore nous irons à la rencontre de Cicéron pour trouver entre les deux l'empereur Auguste dont la politique a eu pour secret de s'appuyer sur le *consensus universorum.*

II

Rien d'étonnant d'ailleurs que nous ayons maintenant quelques observations à faire sur le sens politique de *consensus* dans l'œuvre de Sénèque; encore n'y trouverons-nous pas des formules comme *consensus populi Romani, consensus omnium bonorum, consensus universorum,* qui ont sollicité la sagacité des philologues, des juristes, des historiens. MM. A. Alföldi et J. Béranger sont des spécialistes de la question. Je ne saurais apporter, à propos de Sénèque, rien de nouveau aux réponses qu'ils ont données à ce problème. Mêlé intimement aux sombres mystères et aux malheurs de la cour de Claude et de Néron, Sénèque a écrit des ouvrages

inspirés directement ou indirectement par les circonstances politiques: le *De constantia sapientis*, les *Consolations* à Helvia et à Polybe, le *De clementia*. Le *De beneficiis* se souvient encore de la méchanceté de l'empereur qui a mérité de Sénèque la satire de l'*Apocoloquintose*. A travers ces ouvrages, quelques rares emplois de *consensus* méritent notre attention.

1. Tout d'abord un texte tiré du *De const. sapientis* 4, 1: «Le sage, dit Sénèque, est inaccessible aux outrages; ceux qui lui viendraient notamment des puissants ne sauraient l'ébranler.» On voit l'actualité de cette réflexion. Le dialogue a sans doute été écrit durant l'exil, en 41 ou 42. L'allusion au régime claudien est claire, d'autant que ces puissants, *potentes*, sont enflés d'orgueil par le pouvoir: *imperio editi*, et, s'ils se maintiennent au pouvoir, c'est en vertu de l'asservissement consenti, unanime de leurs sujets: *Potentes, imperio editi et consensu servientium validi.* Le pouvoir des tyrans est rendu plus absolu par l'asservissement des subordonnés.

2. Le *consensus minorum* dont parle le *De benef.* 5, 4, 3, n'a pas ce caractère de lâcheté. Il s'agit d'une sujétion normale aux chefs honnêtes, qui gouvernent pour le bien commun et dont le pouvoir est affermi par l'acceptation unanime des inférieurs. Cette soumission consentie par tous est indispensable à l'exercice du pouvoir: *reges et principes ... quibus tamen potest opera navari et quorum illa excellens potentia per minorum consensum ministeriumque constant.* On remarquera que Sénèque est plein de respect ici pour l'autorité constituée, qui est d'une qualité hors pair: *excellens potentia* et qui a droit à notre service: *ministerium.* Il la désigne par une formule toute faite qui est entrée dans le domaine littéraire: *reges et principes.* Il s'agit pour lui de donner une portée générale à ses considérations. Le *princeps* au pouvoir est sans doute au nombre de ces *reges et principes*, les souverains, que les subordonnés ont pour tâche de soutenir. En parlant du *rex*, Sénèque pense à la théorie hellénistique de la royauté; les *principes* doivent être eux aussi ornés des qualités royales, qui les rendent dignes du pouvoir.

3. Il ne suffit pas d'ailleurs de soutenir l'autorité du souverain: «il faut la protéger contre ses ennemis et l'aimer.» C'est la déclaration que fait Sénèque dans le *De clem.* 1, 3, 4. Quand on lit cet texte on ne peut pas ne pas penser à l'homme qui a fait la triste expérience du règne de Claude et qui veut prévenir son protégé, Néron, des écarts où peut se perdre un *princeps*. Il lui propose comme idéal la clémence, en recourant à la même formule littéraire: *rex et princeps: nullum ... clementia ex omnibus magis quam regem aut principem decet* (1, 3, 3). Cette vertu de clémence suscitera l'amour des sujets et leur dévouement jusqu'au péril de leur vie. On verra des peuples et des villes défendre leurs rois et les aimer unanimement. Cette unanimité a bien sa raison d'être (1, 3, 4): *non est hic sine ratione populis urbibusque consensus sic protegendi amandique reges. Populi* et *urbes* désignent ici sans aucun doute la population tout entière, tous les ordres constitués. C'est une sorte de *consensus universorum* ou de *concordia ordinum*, pour employer, à propos de *consensus*, le vocabulaire politique de Cicéron. Pour Sénèque, c'est tout! Pas de vision grandiose évoquant la splendeur du *princeps*, objet du *con-*

sensus universorum, comme celle de Néron, auréolé, comme dit M. J. Béranger, dans une étude très fouillée et très pénétrante sur le *Refus du pouvoir* (Mus. Helv. 5 [1948] 187)[4], du *consensus* par l'auteur de l'*Octavie*, le Pseudo-Sénèque (vers 485 sqs.)

Invidia tristis victa consensu pio
cessit: senatus, equitis accensus favor
plebisque votis atque iudicio patrum
tu pacis auctor.

«La sombre envie vaincue par une pieuse unanimité a cédé le pas: le sénat, les chevaliers ont brûlé pour toi d'affection», – rappelons-nous: *reges amandi sunt* – «les vœux du peuple et le jugement des sénateurs (te proclament) l'auteur de la paix.» Ce texte a le mérite de préciser le sens de *consensus* que nous avons rencontré dans le *De clem.* 1, 3, 4 et dans le *De benef.* 5, 4, 3: qu'il s'agisse du *consensus minorum* ou du *consensus* «qui vient des peuples ou des villes», c'est bien l'assentiment qu'accordent au chef de l'Etat les trois ordres traditionnels des sénateurs, des chevaliers et de la plèbe (cf. encore *ad Polyb.* 6, 1).

C'est ce sens que le mot *consensus* a constamment chez Cicéron, qui a fourni à l'époque impériale la signification qu'il lui donnait. Cette signification a été exactement déterminée par un élève de Gelzer, Hermann Strassburger, qui publia, en 1931, sa thèse de doctorat sous le titre: «*Concordia ordinum*». Il y montre comment Cicéron tenta d'introduire dans la vie politique de Rome l'idéal de l'*ὁμόνοια*, par le moyen de la *concordia ordinum*, dont le *consensus bonorum* devait être l'application. Strassburger nous fait assister aux efforts déployés par Cicéron pour obtenir des *boni*, c'est-à-dire des sénateurs, des chevaliers et de la plèbe, à l'exclusion des éléments perturbateurs, révolutionnaires, *improbi*, *populares*, qu'ils défendissent deux biens inaliénables: la propriété privée et la liberté. Hélas! Les *improbi*, fauteurs de dissensions – *discordia* – ont suscité dans l'âme de Cicéron d'amères déceptions. Cependant que de succès, que de triomphes dus au *consensus omnium bonorum*! Il a permis de sauver la République.

Consensus populi, consensus civitatis: Tite-Live en voit l'efficacité dans la chute de la royauté (2, 2, 9), dans l'établissement de consulats comme celui de Quintus Fabius Maximus, Tite-Live qui, pour rendre l'idée d'unanimité, recourt fréquemment aux expressions: *uno animo*, *communi animo*, *unanimus*.

Auguste se repose sur ce *consensus universorum*, d'après un texte célèbre, où il précise son attitude durant les années 32–27. *Res gestae* 34, 1: *In consulatu sexto et septimo postquam bella civilia exstinxeram, per consensum universorum potitus rerum omnium, rem publicam ex mea potestate in senatus populique Romani arbitrium transtuli.* Nous adoptons la traduction de M. Béranger: «Quoique je fusse maître absolu de la situation avec l'assentiment universel, j'ai transféré le gouvernement de l'Etat à la libre disposition du sénat et du peuple romain.» Il est inutile de rapporter ici les conclusions de toutes les études minutieuses, et

[4] Voir maintenant J. Béranger, *Recherches sur l'aspect idéologique du principat*, Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft 5, Bâle 1953, p. 137 et suiv.

parfois contradictoires dans leurs conclusions, faites sur le sens exact à donner à *consensus*. M. Béranger donne les conclusions essentielles, dans son article, des travaux de von Premerstein, Kolbe, Instinsky[5]. M. Alföldi a établi l'équivalence entre *consensus universorum et consensus senat(us) et eq(uitum) ord(inis) p(opuli)-q(ue) R(omani)* d'après une médaille que Caligula a fait frapper à la mémoire d'Auguste. Disons donc, avec M. Béranger, que nous avons affaire avec un «courant d'opinion», un accord collectif, venant de tous les rangs des citoyens, qui rend la décision prise par l'empereur opportune et efficace. Le régime impérial, à l'avenir, se sentira encore fortifié par le *consensus* des dieux manifestant leur volonté en faveur du nouveau *princeps*. D'après Tacite, Galba a été appelé au pouvoir: *deorum hominumque consensu* (*Hist.* 1, 15, 2). C'est presque la formule des *Actes des apôtres: visum est enim spiritui sancto et nobis* (15, 28).

Ainsi le mot *consensus*, à côté de sa signification philosophique, désigne politiquement une force morale sur laquelle s'appuie le chef de l'Etat: c'est comme la convergence vers lui de toutes les volontés des subordonnés, lui assurant le libre exercice du pouvoir. Sénèque est discret sur ce rôle du *consensus;* du moins, nous a-t-il permis de voir que le grand mouvement républicain dirigé par Cicéron a eu son apogée à l'époque impériale et que l'héritage de la République a été pour l'Empire une source de solidité et de grandeur.

---

[5] Pour Schædler et Schönbauer, l'expression contient un élément juridique. La question demeure controversée.